



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche de poste

FAISANT FONCTION

de Conseiller Technique ASH/IENASH DE L'ACADEMIE DE CORSE

Faisant fonction d'inspecteur de l'éducation nationale, coordonnateur académique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant (ASH), conseiller technique du recteur et des IA DASEN.

DATE DE PRISE DE POSTE : Lundi 3 octobre 2022

CORPS : Poste ouvert aux personnels conseillers pédagogiques de circonscription, conseillers pédagogiques départementaux et aux personnels enseignants de l'académie de Corse

REMUNERATION : Statutaire en fonction du corps d'origine ; indemnité d'intérim ; frais de déplacements

LIEU D'EXERCICE : Rectorat de Corse – Ajaccio

QUOTTE : 100%

DESCRIPTION DU POSTE : Placé sous la responsabilité hiérarchique directe du recteur en sa qualité de conseiller technique, le CT-ASH participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique académique en matière d'Ecole Inclusive et d'ASH dans les premier et second degrés.

Travaille en étroite relation avec les IA DASEN et leurs collaborateurs : coordonnateur des services départementaux de l'école inclusive, les corps d'inspection du premier et du second degré, les services départementaux. Il assure les liens nécessaires entre les deux degrés.

Sollicite autant que de besoin la collaboration des conseillers techniques du recteur, DAFPIC, CSAIO, DRNE ainsi que les conseillers techniques de service social, médical et infirmier.

Développe des partenariats avec les autres services de l'Etat, les autres ministères, les collectivités locales, les associations gestionnaires d'établissement médico-éducatifs et de santé et les associations d'usagers.

Relaie, coordonne et met en œuvre les politiques nationales, académiques et départementales dans le domaine de l'Ecole Inclusive et de l'ASH.

Anime la politique académique et départementale de l'Ecole Inclusive en relation avec les IEN CCPD et les IA IPR, les chefs d'établissement et les autres conseillers techniques du recteur et des IA DASEN.

Contribue à l'élaboration du schéma de l'Ecole Inclusive du premier et du second degré, participer au déploiement, à l'organisation et à l'évaluation des structures et des dispositifs d'accueil et de scolarisation : PIAL, ULIS, unités d'enseignement, SEGPA ainsi qu'au pilotage des parcours de scolarisation et de formation des publics à besoins éducatifs particuliers, analyser le

fonctionnement des dispositifs destinés à organiser le parcours de formation des élèves en difficulté scolaire grave et persistante et des élèves en situation de handicap.

S'appropriier les enquêtes nationales, régionales, départementales pour constituer des tableaux de bord, suivre et évaluer les moyens d'accompagnement des élèves, auxiliaires de vie scolaires, SESSAD, personnels mis à disposition, matériel pédagogique adapté, développer et mettre en place des outils communs aux départements et à l'académie.

Contraintes du poste :

. Représentant du recteur, le CT-ASH devra être en mesure de concilier les spécificités des politiques et des contextes départementaux en les intégrant à une politique académique cohérente et répondant aux dispositions législatives et réglementaires.

. Conseiller technique spécialisé, il devra être capable de définir des modalités de communication accessibles à tous.

Basé à Ajaccio et à Bastia, le CT-ASH doit faire preuve d'une mobilité géographique sur l'ensemble du territoire académique, d'une grande disponibilité et d'un sens aigu des responsabilités.

Compétences techniques : connaître le fonctionnement des 1er et 2nd degrés ainsi que le fonctionnement des services académiques et départementaux de l'Éducation nationale. **Connaître** le terrain, les partenaires locaux, les besoins des élèves et les pratiques des enseignants spécialisés et non spécialisés. Faire preuve de qualité de communication, d'écoute et de discrétion et de compétences rédactionnelles.

Assurer le déploiement du LPI, de l'application AGESH. **Apporter** expertise, aide et conseil aux IA DASEN et à leurs collaborateurs : IEN CCPD, chefs d'établissement et coordonnateurs des services départementaux de l'école inclusive, CPD ASH. **Proposer** toute mesure susceptible de renforcer les dispositifs de scolarisation et d'accompagnement des élèves ou d'améliorer la coordination académique dans le domaine de l'école inclusive. **Intervenir** sur tous les champs des besoins éducatifs particuliers. **Favoriser** l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap et développer des attestations de compétences professionnelles. **Organiser** le parcours de formation des élèves en difficultés graves et persistantes. **Être** le référent académique pour le dossier de suivi des élèves à haut potentiel, et fédérer le réseau de ses acteurs par la mise en œuvre d'un plan de formation et d'information. **Contribuer** à la mise en œuvre du plan Autisme. **Repérer, promouvoir et harmoniser** des démarches pédagogiques et institutionnelles de qualité, participer à l'analyse des besoins de formation et à l'élaboration du plan académique de formation des personnels, coopérer avec l'INSPE. **Apporter** une expertise aux principaux actes de gestion des personnels enseignants spécialisés. **Procéder** à l'accompagnement et au suivi du parcours professionnel de tous les enseignants affectés sur les classes spécialisées du 1^{er} et du 2nd degré. **Accompagner** le réseau des enseignants référents et les pilotes des PIAL sur les deux départements. **Apporter** son soutien à la DEC pour organiser les différentes certifications professionnelles. **Elaborer et mettre en œuvre** les conventions de partenariat nécessaires avec les différents services de l'Etat, l'université, les collectivités territoriales, les partenaires du médico-social et les associations d'usagers. **S'assurer** de la prise en compte des missions et des moyens de l'Éducation nationale dans les décisions relevant de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) doivent être adressées **au plus tard le 29 septembre 2022** par courrier électronique à l'attention de Monsieur le Recteur de la région académique de Corse (ce.recteur@ac-corse.fr)